

Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 18 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, au 2 rue du Gaz à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUVIER. Madame Sonia MUNOZ est secrétaire de séance.

Objet: Débat d'Orientations Budgétaire 2024

Référence : 2024/03/11-02

Titulaires en exercice : 28 Délégués avec pouvoir : 3

Titulaires présents : 13

Suppléants présents : 2 Voix délibératives : 18

Titulaires présents: 13

Jean-Marc BALARAN - Jean-Louis BOUSQUET – Jean-Claude CLERGUE - Jean-Marc ESCOUTES — Sonia MUNOZ (pouvoir de Rosanne TAGLIAFERRI) – Christian PUECH – Gilbert ASSIE - Françoise BARRAU (pourvoir de Geneviève THOMAS) – Guy GAVALDA (pouvoir de Myriam VIGROUX) – Bernard BOUVIER – Claude BLANC - Alex BRIERE – Bernard TRESSOLS.

<u>Suppléants présents avec voix délibératives : 2</u>

Françoise EMERIAUD - Christian VEDEL.

Titulaires et suppléants excusés : 7

Jean-Christian BOHERE - Jean-Marc SENGES – Didier SOMEN - Rosanne TAGLIAFERRI (pouvoir à Sonia MUNOZ) – Geneviève THOMAS (pouvoir à Françoise BARRAU) – Myriam VIGROUX (pouvoir à Guy GAVALDA) - Sylvie GRAVIER.

Au vu des articles L4311-1, L3312-1 et L2312-1 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'Administration Territoriale de la République, Monsieur le Président rappelle l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de tenir un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Bernard Bouvier présente les perspectives 2024. Dans la continuité de la prospective présentée en 2023, la cotisation des membres pour 2023 doit être augmentée afin d'équilibrer le budget et préparer l'avenir, notamment la prochaine révision du SCoT.

Pour 2024, la cotisation des membres est proposée à 0,30 €/habitant (population totale = 41 689 habitants), soit un montant total des cotisations de 12 506,70 €. La cotisation 2024 des EPCI membres pourrait être la suivante : pour le Carmausin Ségala, 30 619 x 0,30 € = 9 185,70 €, pour Val 81, 5 657 x 0,30 € = 1 697,10 €, pour le Cordais et Causse, 5 413 x 0,30 € = 1 623,90 €.

Monsieur le Président invite ensuite les Délégués à débattre des orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget principal 2023.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, à la majorité des membres présents ou représentés :

DECLARE avoir débattu des orientations pour 2024

DONNE acte au Président de la tenue de ce débat.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents.



